

Usufruit:comment mettre fin avant le deces?

Par **Blanteri**, le 17/09/2015 à 07:43

Bonjour , Nous avons hérité d'une maison en nue propriété , notre oncle en a l'usufruit .il se trouve que celui ci est tres agé , a ete placé en maison de retraite depuis 8mois maintenant.il ne reviendra pas a son domicile . Cette maison n'est plus entretenue et se degrade. Que pouvons nous faire par rapport a cela sachant que les rapports avec ses enfants d'un premier mariage sont difficiles? Je vous remercie pour votre reponse Cordialement

Par **youris**, le 17/09/2015 à 15:17

bonjour,
votre oncle peut vous faire donation de l'usufruit.
vous pouvez également demander en justice la déchéance de l'usufruit pour défaut d'entretien du bien.
salutations

Par **Blanteri**, le 17/09/2015 à 16:14

Je vous remercie
Cordialement